

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DU CABINET  
« VETERINAIRE DU YIN YANG, DOCTEUR VETERINAIRE CAMILLE BAYOL  
499 AVENUE DE LA PEYRINIE, ZAC BEL AIR, 12000 RODEZ »

Les présentes conditions sont consultables et peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <https://www.vetoyinyang.fr/index.php/conditions-generales/>.

Elles peuvent vous être remises sous un format papier sur simple demande et sont affichées au cabinet.

Tout acte effectué sur un animal par nos soins est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

#### APPELLATION ET COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS VETERINAIRES

L'établissement de soins est classé « cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au [cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires](#).

L'établissement de soins « Vétérinaire du Yin Yang » se situe au 499 avenue de la peyrinie, Bel air, 12000 Rodez.

L'établissement de soins est joignable au 06 25 52 25 81, ou à l'adresse suivante : [drcbayol@gmail.com](mailto:drcbayol@gmail.com).

#### HORAIRES D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL DU PUBLIC

L'établissement de soins est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00.

Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous.

#### PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Docteur vétérinaire Camille Bayol, diplômée de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse.

#### PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Consultation d'acupuncture vétérinaire.

Délivrance de préparations magistrales.

#### SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Aucun animal n'est hospitalisé par l'établissement de soins.

#### PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Afin d'assurer en notre absence un suivi des animaux qui nous sont confiés dans le cadre de l'acupuncture, nous restons joignables au 06 25 52 25 81.

Pour toutes demandes ou urgences qui relèvent de la médecine générale allopathique, nous vous invitons à contacter votre vétérinaire traitant.

## ESPECES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans l'établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Oiseaux

L'établissement ne dispose pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à votre vétérinaire habituel.

## RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement comporte un risque thérapeutique potentiel dont le Docteur vétérinaire informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans certains cas, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Le docteur vétérinaire informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

## CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

## ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans l'établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

## CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans l'établissement de soins et sont consultables à l'adresse suivante : <http://adresse.internet.com/tarifsactesprincipaux.pdf>.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales et des produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

#### MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le docteur vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

#### LITIGES A CARACTERE DEONTOLOGIQUE

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV Occitanie :

23 chemin des Capelles - BP 87614

31076 Toulouse Cedex 3

Téléphone : 05 34 50 44 47

#### RCP

La médicale

168 Avenue Pierre Sémard

84918 AVIGNON – Cedex 9.

Téléphone : 04.90.14.88.88

#### LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Docteurs vétérinaire Camille Bayol.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

#### MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont l'établissement relève à l'adresse internet suivante : [Docteur-vétérinaire Dona SAUVAGE](#).

Camille Bayol

